

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 novembre 2020

Contacts :

Assurance Maladie Rhône

07 63 59 42 90

florence.fallone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr



Signature d'un nouveau contrat dans le Rhône finançant une communauté professionnelle territoriale de santé : la CPTS Beaujolais Dombes

Instaurées dans la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont une des réponses aux problématiques de santé de chaque territoire et aux attentes des professionnels de santé qui aspirent à mieux se coordonner entre eux et à renforcer les liens entre la médecine de ville et l'hôpital. Depuis l'été 2019, un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) favorise leur déploiement et leur permet de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions sur le territoire.

Le contrat de la CPTS Beaujolais Dombes avec l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été signé le 2 novembre 2020, de manière dématérialisée du fait de la situation actuelle.

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Beaujolais Dombes s'étend sur 96 communes au nord du département du Rhône et 22 sur le plateau de la Dombes dans l'Ain.

Elle regroupe déjà 173 adhérents sur les 1 015 professionnels de santé du territoire. La présidence de la CPTS est assurée par Yves Turlin, masseur-kinésithérapeute à Villefranche-sur-Saône.

La CPTS Beaujolais-Dombes présente un projet ambitieux compte tenu de l'important territoire qu'elle couvre, comptant plus de 212 000 habitants. Elle est ainsi la première CPTS du Rhône en importance numérique et géographique.

Le projet de santé reconnu par les autorités sanitaires a vu sa mise en œuvre financée grâce à la signature, ce lundi 2 novembre 2020, de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel de Santé.

DES OBJECTIFS EN PHASE AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

Le projet de la CPTS Beaujolais Dombes se décline autour de 3 objectifs généraux : l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation des parcours de soins et du lien ville-hôpital et la prévention.

FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Une des missions socles des CPTS consiste à améliorer l'accès aux soins des habitants, en permettant notamment l'accès à un médecin traitant. A ce jour, sur le territoire de la CPTS Beaujolais Dombes, 20 395 patients n'ont pas déclaré de médecin traitant.

Les professionnels de santé de la CPTS vont proposer, pour cette première année 2021, 1 000 plages libres dédiées aux soins non programmés afin de faire face aux besoins de soins inopinés de patients du territoire.

CPTS

Beaujolais Dombes

Territoire :

96 communes
du nord du département
du Rhône
22 communes
de l'Ain

Population couverte :

212 872 habitants

Adhérents :

173 professionnels de
santé adhérents sur 1 015

Missions du contrat ACI :

Missions socles :

Amélioration de l'accès
aux soins

Organisation des
parcours pluri-
professionnels autour du
patient

Développement des
actions territoriales de
prévention

Missions optionnelles :

Développement de la
qualité et de la
pertinence des soins

Accompagnement des
professionnels de santé
sur le territoire

Somme versée par l'Assurance Maladie à la signature :

165 000 €

Somme versée par l'ARS pour l'écriture du projet :

15 000 €

Rémunération maximale pour les missions obligatoires

sur 5 ans :
1 450 000 €

La création d'un annuaire de professionnels de santé, d'un site internet, et le lancement d'une campagne de communication vers l'ensemble des professionnels de santé seront des leviers pour faciliter l'accès aux soins pour tous.

CONSTRUIRE DES PARCOURS POUR FAVORISER LE LIEN VILLE-HOPITAL

Plusieurs parcours ville-hôpital vont être initiés :

- Un parcours sur l'insuffisance cardiaque verra le jour avec l'Hôpital Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône, afin d'éviter les ré-hospitalisations.
- Un parcours sur le retour à domicile sans passage en soins de suite et réadaptation pour une plastie de hanche sera engagé avec la Polyclinique du Beaujolais et l'Hôpital Nord-Ouest.
- La CPTS va en outre travailler à l'élaboration d'un protocole de coopération entre les acteurs de la santé mentale sur le territoire.
- La CPTS travaille en parallèle au développement d'outils de partage d'informations entre professionnels. La mise en place d'une « STICARD » permettra d'identifier l'équipe qui est en charge du patient. Des formations aux outils numériques vers tous les professionnels de santé seront assurées par la CPTS. Le développement de la télé-expertise permettra le maintien à domicile du patient complexe et/ou âgé.

DEVELOPPER DES ACTIONS TERRITORIALES DE PREVENTION

La CPTS Beaujolais Dombes s'engage à améliorer la couverture vaccinale sur son territoire.

Elle souhaite également être actrice dans la prévention des addictions et plus particulièrement en faveur de l'arrêt du tabac.

Des journées de diagnostic précoce de la Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) seront proposées à la population.

S'ENGAGER DANS LA PRISE EN CHARGE COVID

Dans le contexte sanitaire actuel, la CPTS Beaujolais Dombes s'engage à prendre en charge la diffusion des informations en lien avec le COVID auprès des professionnels de santé et de la population.

L'équipe fondatrice de la CPTS s'était déjà engagée lors de la première vague épidémique pour organiser l'approvisionnement des professionnels de santé en matériel de protection (masques, blouses, charlottes...).

Fin août, lors des vendanges (25 000 vendangeurs venant de toutes les régions de France et de l'étranger sont arrivés dans le Beaujolais), l'équipe de la CPTS a également établi, sur mandatement de l'agence Régionale de Santé, une liste de médecins susceptibles de prendre en charge les saisonniers potentiellement atteints du COVID. Une trentaine de médecins généralistes se sont portés volontaires et ont pris en charge de manière sécurisée la détection des patients.